



Concours Régional « Femmes et Sport » 2015

Notice technique

Les services de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et le mouvement sportif organisent en 2015, en partenariat avec la Région Haute-Normandie et les deux Départements, un concours : « Femmes et Sport en Haute-Normandie ».

L'objectif

Ce concours a pour but de promouvoir la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités, en Haute-Normandie, en particulier dans les quartiers urbains sensibles et en milieu rural. Il récompensera l'initiative des associations sportives pour le développement d'actions pérennes réalisées en faveur du public féminin.

L'échéancier

L'appel à candidature sera envoyé courant novembre 2014 principalement par l'intermédiaire des ligues, comités régionaux et départementaux et des services des sports des communes. Le retour des dossiers est fixé au **20 janvier 2015**. Le jury se réunira le **9 mars 2015** afin de désigner les lauréat(e)s du concours. La soirée de remise des prix sera organisée dans la semaine du **12 au 19 avril 2015**.

Les projets

Les projets récompensés pourront porter sur la mise en œuvre d'actions :

- favorisant la prise de responsabilités et/ ou la pratique sportive
- incitant la formation et l'investissement de jeunes dirigeantes, arbitres ...
- favorisant l'intégration de public féminin rencontrant des difficultés quelles qu'elles soient en leur facilitant l'accès
- permettant la transformation d'une offre sportive pour corriger des inégalités d'accès à la pratique féminine
- permettant de développer la qualité de la pratique féminine

Un montant total de 10 000 euros sera réparti en faveur des associations récompensées par le jury régional.



Règlement du concours « Femmes et Sport en Haute-Normandie »

Article 1 :

Le concours est ouvert aux clubs agréés sport en Haute-Normandie et dont l'action a été organisée dans cette région.

Article 2 :

Le jury régional est composé de représentants du mouvement sportif, de l'Etat et des collectivités territoriales.

Article 3 :

L'action doit avoir débuté l'année précédant la date de candidature et avoir au moins un an d'existence. Elle peut être une initiative personnelle ou collective.

Article 4 :

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel. La participation au concours implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

Article 5 :

Les dossiers sont à renvoyer avant **le 20 janvier 2015** à la :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
« Concours régional Femmes et Sport »
Immeuble Normandie 2
55 rue Amiral Cécile BP 1358
76179 Rouen Cedex 1
☎ : 02.32.18.15.20

Article 6 :

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Article 7 :

En participant au concours le club s'engage, s'il est retenu :

- à être présent le jour fixé pour la remise des prix qui se déroulera courant de la **semaine du 12 au 19 avril 2015**.
- à accepter toute communication autour de son image et du projet récompensé (article, photo lauréats, coordonnées ...)

Article 8 :

Le club s'engage à :

- assurer une information régulière sur le prix qui leur a été alloué et sur la stratégie des organisateur(trice)s pour promouvoir la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités en Haute-Normandie pendant l'année qui suit.
- retourner à la DRJSCS, auprès de la correspondante « Femmes et Sport », le bilan et l'évaluation des retombées du concours.
- afficher sur leur lieu de pratique l'attestation qui sera délivrée le jour de la cérémonie

Pour en savoir plus :

DRJSCS : Chantal NALLET au 02 32 18 15 57 ; chantal.nallet@drjscs.gouv.fr

DDCS 27 : Gilles DELAUNE au 02 32 24 86 07 / gilles.delaine@eure.gouv.fr

DDCS76 : Jérôme LITTLOCK au 02 76 27 71 54 / jerome.littlock@seine-maritime.gouv.fr